



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère d'État

Le Ministre aux Relations avec le Parlement

Madame la Présidente  
du Conseil d'État  
Luxembourg

Personne en charge du dossier:  
Jean-Luc Schleich  
☎ 247 - 82954

Luxembourg, le 14 FEV. 2020

Réf. CE / SCL : 60.123 / 60.124 - 176 / ak  
Doc. parl. 7524

- Objet : 1) Projet de loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées et portant modification de :
- 1° la loi modifiée du 16 mai 1975 portant statut de la copropriété des immeubles bâtis ;
  - 2° la loi modifiée du 8 septembre 1998 réglant les relations entre l'État et les organismes œuvrant dans les domaines social, familial et thérapeutique.
- 2) Projet de règlement grand-ducal relatif à la loi portant sur la qualité des services pour personnes âgées.

Madame la Présidente,


J'ai l'honneur de soumettre à l'avis du Conseil d'État le projet de loi et le projet de règlement grand-ducal sous rubrique, élaborés par le Ministre de la Famille et de l'Intégration.

Je joins en annexe les textes des projets, les exposés des motifs, les commentaires des articles, les fiches d'évaluation d'impact, les fiches financières ainsi que les textes coordonnés par extraits de la loi modifiée du 16 mai 1975 et de la loi modifiée de 8 septembre 1998 que le projet de loi élargi tend à modifier.

Les avis de la Chambre des salariés, de la Chambre des fonctionnaires et employés publics, de la Chambre de commerce, de la Chambre des métiers, du Conseil supérieur des personnes handicapées et du Conseil supérieur des personnes âgées seront demandés et vous parviendront dès réception.

Veuillez agréer, Madame la Présidente, l'assurance de ma haute considération.

Pour le Premier Ministre  
Ministre d'État  
Le Ministre aux Relations  
avec le Parlement



Marc Hansen